



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pédagogie

Question écrite n° 27824

Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de M. le ministre délégué à l'enseignement scolaire sur le problème posé par la persistance de l'utilisation de la méthode de lecture dite « globale ou semi-globale » en cours préparatoire, étant donné les nombreux témoignages qui ont souligné les « ravages » causés par cette méthode d'apprentissage de la lecture chez les enfants du primaire. Ceux-ci sont souvent handicapés pendant toute leur scolarité par une orthographe déficiente et une mauvaise compréhension des textes. Un retour à la méthode syllabique, processus d'acquisition méthodique du savoir qui assure une bonne structuration de l'esprit et qui a fait ses preuves en amenant des générations d'enfants de toutes classes sociales à une bonne formation en lecture devrait être à nouveau instauré. A l'heure où l'on redécouvre que c'est l'installation des automatismes de base qui fonde les apprentissages fondamentaux et dans le cadre du grand débat sur l'école qui s'annonce, il espère que ce point essentiel sera abordé et souhaite être tenu informé des décisions prises à ce sujet.

Texte de la réponse

A l'école élémentaire, l'apprentissage de la lecture est confié à des maîtres qui sont en mesure de mettre en oeuvre de façon efficace la méthode appropriée aux élèves qui leur sont confiés. La méthode globale, au sens strict du terme, a été très peu pratiquée en France. Pour la très grande majorité des maîtres du cours préparatoire, la maîtrise de la combinatoire constitue, au moins autant que la compréhension des textes, une préoccupation essentielle au moment de l'apprentissage de la lecture : il est nécessaire de faire une place importante à l'approche syllabique. Le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche a fait de l'amélioration de l'efficacité de l'apprentissage de la lecture à l'école élémentaire une priorité absolue. Toutefois, il n'est pas envisagé de préconiser une méthode particulière, aucune n'ayant fait la preuve de sa supériorité sur les autres en milieu scolaire « ordinaire » où se côtoient des enfants dont les besoins sont variés. Quelles que soient les méthodes utilisées, le ministre a souhaité que soient confirmées les directives définies dans les derniers programmes (arrêté du 25 janvier 2002), concernant notamment les horaires consacrés à l'apprentissage de la langue et les exigences en matière d'acquisition de la lecture. Le déchiffrement et l'identification des mots, d'un côté, la compréhension des textes, par ailleurs, doivent faire l'objet d'un enseignement intensif dès le cours préparatoire. Depuis la rentrée 2002, le livret « Lire au CP, repérer les difficultés pour mieux agir » est à la disposition de tous les maîtres de cours préparatoire afin de guider leurs interventions auprès des élèves fragiles ou en difficulté. Il propose une liste d'obstacles rencontrés par les élèves dans leur apprentissage au CP ainsi que des situations pédagogiques de nature à permettre de les surmonter.

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27824

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 3 novembre 2003, page 8353

Réponse publiée le : 8 décembre 2003, page 9430